



Sauvegarder et gérer durablement la faune sauvage et ses habitats

Etablissement public sous la double tutelle des Ministères chargés du Développement Durable et de l'Agriculture, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage remplit cinq missions principales qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux du Grenelle de l'Environnement :

- la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,
- des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats,
- l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire,
- l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,
- l'organisation et la délivrance de l'examen du permis de chasser.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en quelques chiffres

Créé en 1972, l'Office dispose d'un budget de 120 millions d'euros pour remplir ses missions sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM).

1 700 personnes au service de la biodiversité

- **1 000 Agents Techniques de l'Environnement**, commissionnés par le Ministère chargé du développement durable, répartis dans les Services Départementaux et les Brigades Mobiles d'Intervention
- **350 Techniciens de l'Environnement**, également commissionnés, affectés dans les Services Départementaux (encadrement), les Délégations Inter-Régionales et les différentes directions
- **70 ingénieurs et techniciens**, regroupés au sein de cinq C.N.E.R.A spécialisés dans un groupe d'espèces : avifaune migratrice, cervidés et sangliers, faune de montagne, petite faune sédentaire de plaine, prédateurs et animaux déprédateurs.
- **80 cadres techniques**
- **156 personnels administratifs**
- **30 ouvriers** participant à la gestion des domaines et réserves gérés ou co-gérés par l'Office.
- **25 inspecteurs du permis de chasser**
- **6 directions**, en appui au Directeur Général, mettent en oeuvre l'action de l'établissement dans leurs domaines de compétences
- **[10 Délégations Inter-Régionales](#)**
- **90 Services Départementaux**
- **[1 conseil d'administration](#)**
- **1 conseil scientifique**

- **62 150 hectares**, répartis en **31 réserves de faune sauvage**, espaces protégés qui permettent à l'établissement de mener études et expérimentations.

Publications consultables, pour en savoir plus

[Dépliant ONCFS](#)

[Rapports d'activité, de performance et scientifiques](#)

[Organigramme](#)